

Image not found or type unknown



PSE OU CONGE SANS SOLDE ???

Par **vahine**, le **27/04/2012 à 22:50**

Bonjour à tous,

Mon mari est muté dans un DOM pour 3 ans.

J'ai donc demandé un congé sans solde à mon employeur. Il me l'a accordé avec reconduction par courrier tous les ans.

Aujourd'hui l'entreprise nous annonce un PSE.

Certains me conseillent de profiter de ce PSE pour quitter l'entreprise...

Je ne sais vraiment plus quoi faire. Quels seront mes droits si mon employeur refuse le renouvellement de mon congé sans solde ?

Merci par avance pour votre aide précieuse.

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **28/04/2012 à 18:53**

Bonjour,

Il faudrait connaître toutes les dispositions du PSE, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...